

---

*LETTRE du Roi, sur les premières propositions faites pour l'établissement de la Régie.*

V I A N D E.

Il m'est impossible de consentir à cet impôt, qui est trop onéreux pour le peuple. Pour la viande, je consens qu'on la mette à un gros sept phenins; mais pour l'impôt d'un écu par bœuf étranger, cela ne se peut pas; & il faut trouver quelqu'autre objet accifable sur lequel il faut se refaire.

B I E R R E.

N'imposez point les bières du pays; elles payent neuf gros, mettez-les à douze; mais, *non plus ultra*. En revanche, imposez, tant que vous voudrez, la bière Angloise, celles de Brunswic, de Zerbst, & autres étrangères.

E A U X - D E - V I E.

Mettez l'eau-de-vie de France, au lieu de quatorze gros à dix gros; voilà à quoi je puis consentir.

Le poivre, la canelle, les épices, je vous les abandonne; en un mot, tout ce qui est de luxe.

Imposez les vins de Franconie, Neeker, Souabe, & de tout pays étranger; ce n'est pas le pauvre qui le paye, & ce sont le Manufactu-

rier & le Soldat dont je me déclare l'avocat, & dont je dois plaider la cause.

D'ailleurs votre projet est admirable, & nous mettrons cet après-midi la main à l'œuvre pour achever nos affaires radicalement. Vous aurez l'honneur d'avoir mis l'ordre, la clarté & l'exactitude dans ce chaos. MM. de la Haye & de Candy, font les Jupiters qui l'ont débrouillé.

*Signé*, FRÉDERIC.

---

J'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois, & vous attends pour finir avec vous; au reste je plains bien toutes les peines que vous avez eues, qui cependant seront réparées par l'utilité qui en reviendra, & par l'honneur que personne ne pourra vous disputer d'un aussi bon ouvrage. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

*Signé*, FRÉDERIC.

*A Potsdam, le 12 Mars 1766.*

Au sieur de la Haye de Launay.

---

Je suis bien fâché de voir, par votre lettre du 26 de ce mois, qu'un dérangement de santé qui vous est malheureusement survenu, ne veut point permettre que vous vous occupiez pour le présent de ces combinaisons que l'économie, que je desire de mettre dans les dépenses de l'administration, exige. J'espère cependant qu'en vous ménageant,

( 109 )

autant que je vous conseille de faire , cette maladie ne sera pas de durée ; au moins je le souhaite bien sincèrement , en priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

*Signé*, FRÉDÉRIC.

*A Postdam, le 27 Juin 1772.*

Au sieur de la Haye de Launay.

---

C'est avec bien du plaisir que je vois par votre Lettre du 23 de ce mois , que , pour satisfaire aux instances de votre famille , qui , pour l'arrangement que vous avez à faire avec vos enfans , exige que vous vous rendiez en France , vous avez pris le parti de le faire par procuration ; & vous en fais d'autant plus de gré , que vous reconnoissez vous-même que vous êtes trop nécessaire au poste que je vous ai confié , que de prétendre à pareille absence ; & étant au reste bien sensible à l'attachement que vous me témoignez à cette occasion , & contre lequel je prends plaisir de vous confirmer ici les assurances de ma bienveillance. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

*Signé*, FRÉDÉRIC.

*A Postdam, le 24 Juillet 1774.*

Au sieur de la Haye de Launay.

J'ai reçu , par votre rapport du 15 , l'aperçu que je vous avois demandé ; vous le trouverez ci-joint de retour. Je suis des plus content de vous ; vous avez fait vos affaires beaucoup mieux que je ne l'aurois cru. Je sens bien que dans les circonstances présentes , il y a bien des choses qui ne peuvent pas être suivies de si près qu'à l'ordinaire ; mais l'on ne sauroit y changer. Si les affaires prennent une autre tournure , tout rentrera déjà dans l'ordre. D'un autre côté , si la guerre a réellement lieu , il est très à croire que les revenus d'accises & péages souffriront une diminution de 200 à 240 mille écus , qu'il ne sera guere possible d'empêcher.

Quoique vous pensiez qu'il seroit bon de permettre l'entrée des grains de la Pologne en Silésie , mes magasins & le pays en sont encore si bien pourvus , que cela n'est pas nécessaire. Ce seroit faire sortir notre argent sans nécessité. Si jamais nous en avons besoin , il fera toujours à temps d'y venir : mais il ne faut pas y songer pour le présent. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

*Signé*, FRÉDÉRIC.

*A Schoenwalde, le 18 Mai 1778.*

*P. S.* Cela va à merveille ; mais la guerre , si elle se fait , ne manquera pas de causer du dérangement dans votre calcul. Cela ne sauroit être autrement.

*Au Conseiller-Privé des Finances , de la Haye de Launay.*

JE suis sensible à la reconnoissance dont votre lettre d'hier porte l'empreinte. Toutes les fois que je pourrai vous faire plaisir, vous m'y trouverez très-disposé, parce que je suis content de vos services. J'approuve ce que vous me dites à l'égard du port de Swienemunde, à l'entretien duquel la Régie pourvoira dans la suite, afin qu'il soit toujours en bon état. Il doit déjà y avoir quelqu'un pour la partie hydraulique; cependant j'en ai fait écrire à ma Chambre de Poméranie. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

*Signé* FRÉDÉRIC.

*A Postdam, le 22 Juin 1781.*

Au Conseiller-Privé des Finances, de la Haye de Launay.

---

Votre rapport de la veille m'est parvenu. Comme il est très-nécessaire de mettre une sage économie dans les grandes dépenses, je dois à cet effet traiter la Régie sur le même pied des autres branches du Gouvernement. *Cependant pour ce qui est de vous seul, je vous laisserai ce que vous avez eu jusqu'ici; & même si, comme je suis persuadé, vous continuez à tenir le tout en bon ordre, je penserai encore outre cela à vous.* Mon intention est donc de former d'une partie des grands traitemens & tantièmes supprimés d'environ 150 mille écus, un fond particulier, dont

2513  
N<sup>o</sup> 10  
- 50

( 112 )

je récompenserai ceux qui se distingueront par leur activité & leurs soins dans le service, & contribueront à l'augmentation des revenus; car si les rémunérations étoient générales & qu'elles devinssent le partage de ceux qui font quelque chose & de ceux qui ne font rien, elles n'entreten-droient pas l'émulation. Il faudra donc distinguer le mérite, & par contre, punir sévèrement & exemplairement les Commis dont la négligence, le relâchement & la connivence avec les Contribuables nuiront aux revenus de l'Etat. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse relativement à cet objet. Priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

*Signé*, FRÉDERIC.

*A Potsdam, ce 3 Avril 1783.*

Au Conseiller-Privé des Finances, de la Haye de Launay.

2513  
fl. 10  
- 50

je  
le  
co  
fi  
de  
ch  
tie  
gu  
&  
le  
bu  
ce  
ce  
&

Au

ont par  
vice, &  
nus; car  
qu'elles  
quelque  
n'entre-  
c distin-  
èrement  
igence,  
Contri-  
est tout  
ement à  
sa sainte  
ERIC.

Launay.

